EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

****

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de réfection de la couche de roulement sur la rue des murets et chemin de Saleux, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera barrée et le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier :
Le jeudi 22 octobre de 8 h à 18 h
Le lundi 26 octobre de 8 h à 18 h

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société LHOTELLIER Travaux public – 77 rue Lucette BONARD – 80330 LONGUEAU.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 20 octobre 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,

COMMUNE DE DURY (Somme)

Bénédicte SIMONIN-THIRIET